

PRESS'Environnement

N°92 – Mardi 12 juin 2012

Par P. DESNOUS, B.KERMORGANT, E.PROTAT et L.SABOURET www.juristes-environnement.com



ENVIRONNEMENT / POLLUTION – LES VOITURES PROPRES : LE PALMARES 2011 DONNE LES SMART ET LES VOITURES HYBRIDES EN TÊTE



Tous les ans, un classement des voitures selon leurs émissions de CO₂ et les consommations de carburants est établi par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Ce classement est imposé par une directive européenne. Le palmarès 2011 correspond au onzième de ce type. Il faut noter que les voitures diesels représentent 75% du parc automobile français, cependant, l'an dernier 13 200 véhicules essence se sont vendus en 2011. Les rejets de CO₂ ne diffèrent pas selon qu'il s'agisse de diesels ou essence. Si la conduite est standard, les garanties des constructeurs propres aux performances des voitures valent pour les 160 000 premiers kilomètres. En six ans, la consommation de gasoil totale a baissé de 300 000 tonnes et celle d'essence de 200 000 tonnes. Demeure, néanmoins, à prendre en considération dans cette chute de consommations, la hausse des prix des carburants qui impacte également celle-ci. Le prochain objectif est qu'en 2030, les émissions de CO₂ représentent moins de 95g/Km. C'est ainsi, que les 4X4 et les grosses voitures allemandes telles que les BMW ou Mercedes, améliorent leurs performances bien que cela soit encore un peu faible au regard des résultats dans autres catégories. Le palmarès 2011 classe, dans la catégorie des voitures diesels, aux deux premières places quatre modèles Smart ayant des émissions de CO₂ inférieures à 87g/km. Sont à la troisième place un modèle Clio Renault, de Seat Ibiza, un Skoda Fabia et un de Volkswagen Polo Bluemotion. Dans la rubrique voiture essence, les deux premières places sont occupées par trois modèles hybrides de Toyota, à savoir, Lexus, Auris et Prius suivies par deux modèles de Fiat 500. Il résulte également de ce palmarès que les dix premières places sont détenues par des voitures de classe A ce qui signifie qu'elles consomment moins de 100g/km.



ENERGIE

LES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LA PISTE DE LA COMPETITIVITE

L'Agence Internationale des Energies Renouvelables (IRENA) a réalisé une analyse des coûts et des performances des principales technologies : biomasse, éolien, hydroélectricité, photovoltaïque et solaire à concentration.

Cette étude soulève notamment que les coûts relatifs à la production d'énergie photovoltaïque ont fortement baissé ces deux dernières années, ce qui permet de mettre en concurrence les technologies solaires à concentration et le photovoltaïque. L'éolien terrestre a vu également ses coûts diminuer par l'apparition de nouveaux fabricants dans les pays émergents. Et la biomasse quant à elle, pourrait atteindre des coûts légèrement supérieurs à l'éolien, si les grands volumes de déchets agricoles sont mieux exploités en servant de matière première productrices d'énergie et de chaleur. Le rapport soulève enfin que l'hydroélectricité est l'énergie qui affiche les coûts les plus faibles pour les grands projets hydroélectriques.

L'IRENA estime que l'atteinte des objectifs de l'ONU visant à fournir de l'énergie durable à tous d'ici 2030, permettrait de créer quatre millions d'emplois.



EVENEMENT – LE 5 JUIN 2012 : LA 39° JOURNEE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT



Le 5 juin 2012, s'est déroulée la journée mondiale de l'environnement (JME) avec pour thème « L'Economie Verte : En faites-vous partie ? ». Les parrains étaient Gisèle Bündchen et Don Cheadle. Le Brésil était à l'honneur en tant que pays hôtes. La Journée Mondiale de l'Environnement est instaurée par l'Organisation des Nations Unies dans l'objectif de sensibiliser le public sur l'importance d'un engagement universel pour la protection de l'environnement



ENERGIE – NOUVELLE REUSSITE POUR LE SOLAR IMPULSE, AMBASSADEUR DE L'ENERGIE SOLAIRE



Le 5 juin 2012, le Solar Impulse a atterri à Rabat après près de 20h de vol, et ce, les batteries pleines. Rappelons que le Solar Impulse est d'une envergure de près de 64 mètres pour 1600kg dont une partie correspond aux batteries embarquées lui permettant de voler jour et nuit. Un tel exploit montre le potentiel de la technologie solaire capable d'alimenter les quatre moteurs électriques de ce géant sans aucun apport d'énergie fossile. Ce voyage au Maroc permet de rappeler l'ambition du pays de se doter de cinq parcs solaires d'une capacité de 2000MW d'ici à 2020, et dont la première réalisation est la centrale thermo-solaire de Ouarzazate.



DECHETS – VERS UNE CRISE MONDIALE ?

Un récent rapport de la Banque Mondiale décrit la gestion des déchets comme étant un « problème relativement silencieux qui s'amplifie chaque jour ». Selon ses estimations, la quantité de déchets produite par les habitants des villes va presque doubler d'ici 2025, ce qui va engendrer une augmentation des coûts de gestion des déchets solides.

La Chine est devenue en 2004 le premier producteur de déchets devant les Etats-Unis et représente 70% des ordures de l'Asie orientale et du Pacifique. L'Europe de l'Est est aussi un grand producteur de déchets, ces pays favorisant la mise en décharge comme solution privilégiée pour l'élimination des déchets municipaux.

Pour tenter de prévenir une crise mondiale de la gestion des déchets, la Banque mondiale met en avant des instruments économiques incitatifs pour développer le recyclage sur le modèle de la Commission européenne et proposent également d'instaurer des mécanismes de prix afin "d'encourager" les éco-consommateurs.

Compétence du juge administratif en matière d'antennes relai

TC, 14 mai 2012 n°C3846

Chargé de trancher la question de la compétence entre la juridiction administrative et judiciaire pour les litiges portant sur le démontage ou l'interdiction des antennes relais, le tribunal des conflits a statué en faveur de la compétence du juge administratif, au motif que ces installations sont « susceptibles de compromettre la santé des personnes vivant dans le voisinage ou de provoquer des brouillages ». Le juge judiciaire reste cependant compétent en cas de troubles anormaux du voisinage et notamment ceux liés à une implantation irrégulière ou à un fonctionnement non conforme aux prescriptions administratives.

Nuisances visuelles d'un parc éolien : pas d'intérêt à agir pour les communes limitrophes

CE, 22 mai 2012 n°339504

Dans cet arrêt, le Conseil d'Etat précise les possibilités d'action en justice des collectivités territoriales locales à l'encontre des projets éoliens. Ainsi elle considère qu'une commune ne justifiait pas d'un intérêt propre lui donnant la qualité pour demander l'annulation du permis de construire d'un parc éolien situé sur le territoire d'une commune limitrophe. Le fondement de la collectivité était l'atteinte que le projet portait à l'environnement visuel de ses habitants, sans se prévaloir d'une incidence sur sa situation ou sur les intérêts dont elle a la charge.

Obligation de remise en état pèse sur le dernier exploitant connu de l'administration

CAA Paris, 4 juin 2012 n°11PA00279

Cette décision confirme la jurisprudence établie selon laquelle l'obligation de remise en état d'un site incombe au dernier exploitant connu de l'administration. Elle vient par ailleurs préciser que les clauses d'un contrat de vente du site ne sont pas opposables à l'administration, et ce, quelque soit leur contenu.



L'Agence bio a publié récemment des chiffres sur l'agriculture biologique et son développement en France. On y constate que cette dernière continue sa progression avec l'atteinte du seuil d'un million d'hectares certifiés bio. On note également une hausse d'environ 12% du nombre d'exploitants à la fin de l'année 2011. Cependant, compte tenu de la surface agricole utile (SAU), ce million d'hectares est bien loin de l'objectif des 20% de la SAU dédiés au bio d'ici à 2020 avec seulement 3,5%. Malgré cela, la demande des consommateurs ne cesse d'augmenter, ce qui oblige la France à continuer d'importer 32% de sa consommation en produits bios.

 **ENVIRONNEMENT – LE MODELE ALLEMAND EN MATIERE D'ECONOMIE VERTE**



Avec l'arrivée de la Conférence de Rio+20, il est intéressant de regarder comment évolue l'environnement au sein d'un pays. L'Allemagne est le parfait exemple du développement écologique couplé à l'économie. En effet, au cours de ces dix dernières années, le pays a su mettre sa politique environnementale au service de la croissance économique et sociale. Ainsi, tout en favorisant l'amélioration environnementale, l'Allemagne a permis la création d'emplois dans le domaine de l'éco-innovation ou des services environnementaux. Cette rapide conciliation écologie-économie a propulsé le pays sur le marché international et selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), cette économie verte pourrait continuer de croître de plus de 7% par an pour atteindre les 300 milliards de chiffre d'affaires d'ici à 2020, l'Allemagne étant l'un des principaux fournisseurs mondiaux en biens et services environnementaux, et notamment en matière de photovoltaïque. En outre, le pays a su mettre en place des politiques environnementales globales comme sa Stratégie nationale de développement durable en 2002 ou certaines initiatives dans divers domaines tels que l'énergie. L'ensemble de ces politiques a permis au pays d'atteindre les objectifs du protocole de Kyoto en matière de gaz à effet de serre. Toutefois, la sortie du nucléaire prévue d'ici 2022 pourrait faire croître la consommation d'énergie fossile afin de compenser l'écart avec les énergies renouvelables. La France de son côté n'en est pas encore là mais ambitionne de prendre une part importante du marché en matière d'énergie hydrolienne, ce qui pourrait favoriser la création d'emplois tout en réduisant l'empreinte environnementale du pays.

 **ENVIRONNEMENT – RIO + 20 : L'HEURE DU BILAN**



Vingt ans plus tôt, en 1992, à Rio, trois conventions cadres furent adoptées ; l'une sur les changements climatiques, l'une sur la biodiversité et la troisième la lutte contre la désertification. A cette période, la protection des forêts n'était pas la priorité, tandis que la mer ne fut pas abordée lors de ce sommet. Quelles sont les conséquences de ces décisions vingt ans après ? Afin de procéder à l'évaluation de l'état de la planète, cinq cents indicateurs ont été établis par les experts onusiens, sur des sujets comme la pollution de l'air, les changements climatiques, la dispersion des produits chimiques, la pollution de l'eau ou encore la déforestation. Sur les cinq cents indicateurs, seulement quatre vingt dix ont pu être évalués, faute de données crédibles suffisantes, et seuls quatre d'entre eux ont enregistré des progrès significatifs. Ces quatre indicateurs sont : l'élimination du plomb dans les carburants, la promotion de la recherche en matière de lutte contre la pollution marine, la suppression de la production ou de l'utilisation de molécules attaquant la couche d'ozone et l'amélioration de l'accès à une eau de meilleure qualité. L'atmosphère est remplie de particules polluantes constituées par les déplacements automobiles et des combustions dans les villes. La mer, ayant été oubliée en 1992, n'est pas dans un bon état. En effet, elle est protégée sur 1.6% de sa surface alors que les objectifs prévoient 10% à l'horizon 2020. Depuis les années 1950, les captures de poissons ont quadruplé, empêchant ainsi la constitution de stock. La qualité et la ressource des eaux terrestres souterraines n'ont cessé de se détériorer, tandis que la consommation mondiale a triplé au cours des cinquante dernières années. Deux tiers des bassins mondiaux d'eau douce ne bénéficient pas de cadre de gestion collective et sont contaminés par des pesticides. Le chapitre dédié à la biodiversité n'est pas non plus réjouissant car faute d'accord international pour en réduire l'érosion, les récifs coralliens ont ainsi reculé de 38% depuis 1980 et une espèce de vertébré sur cinq est menacée. Enfin, concernant les changements climatiques, le scénario est catastrophique. Si rien n'est effectué, les émissions de gaz à effet de serre pourraient doubler au cours des cinquante prochaines années et entraîner une augmentation de trois degrés de la température mondiale.